

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	62

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	30

Vote Pour : 62
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

10 NOVEMBRE 2025

Date d'Affichage

10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Gwenaél GRANGER à Alain CAMALET, Guy LEGROS à Annick PIEUX, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Florence BELOU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°202_2025

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Décision modificative N°1 Budget Mobilité

Exposé des motifs

1 - Au titre du budget 2024, la Communauté d'Agglomération a perçu une recette relative au versement mobilité de la part de la MSA. Cette dernière a par erreur intégré à notre attention une somme qui devait revenir à la commune de Lavaur.

Pour résoudre cette erreur, la Communauté d'Agglomération peut reverser à la commune ce qui lui est due. Il convient ainsi d'ouvrir des crédits au compte 673 pour 1 000 €.

2 - La convention de délégation signée entre la FEDERTEEP et la Communauté d'Agglomération pour la période 2024-2027 prévoit que la Communauté d'Agglomération verse :

- une subvention d'équilibre, destinée à assurer les charges de fonctionnement de la FEDERTEEP et les services spéciaux FEDERTEEP ;

- une subvention complémentaire de prix, comprenant la prise en charge de l'ancienne part « famille » (80 € par élève) et de la part « commune » (160 € par élève).

Les élèves relevant de la compétence « transport scolaire » de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sont affectés :

- . soit sur des services spéciaux FEDERTEEP,

- . soit sur des services réguliers interurbains LI0, gérés et financés par la Région Occitanie.

Dans ce dernier cas, la Région Occitanie demande à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet une contribution de 649 € par élève, conformément à la convention de coopération conclue entre la Communauté d'Agglomération et la Région le 26 août 2024.

Ce montant est réévalué chaque année par la voie d'une révision des prix, telle que prévue à l'article n°6 de ladite convention. Les inscriptions budgétaires afférentes pour 2025 sur le budget mobilité se basent sur une estimation qui avait sous-évalué l'impact de l'évolution de ces indices. En conséquence, le service demande un ajustement des crédits à hauteur de 67 203,06 € sur le chapitre 65, avec la répartition suivante :

- . FEDERTEEP : 59 668.65€

- . REGION (LIO) : 7 534.11€

Il est proposé de procéder à une réaffectation des crédits inscrits au chapitre 011, correspondant à des actions de mobilité non réalisées sur l'exercice en cours, ainsi qu'à des postes de dépenses dont les crédits initiaux se sont avérés surévalués.

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le budget primitif 2025 Budget principal voté le 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux réunie le 5 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

	Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Opération	Montant
- FONCTIONNEMENT						
- DÉPENSES	- 011	- 6156	- MAINTENANCE	-		-3 028,70 €
		- 6248	- DIVERS TRANSPORTS	-		-65 174,06 €
	Total 011					-68 202,76 €
	- 65	- 65732	- REGIONS	-		7 534,11 €
		- 6574	- SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRIVE	-		59 668,65 €
	Total 65					67 202,76 €
	- 67	- 673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	-		1 000,00 €
	Total 67					1 000,00 €
Total DÉPENSES						0,00 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 25 NOV. 2025

- publication - mise en ligne

Le 25 NOV. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 25/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-202_2025-DE